



VAE

validation
des acquis
de l'expérience

ministère de l'éducation nationale

DCG - DSCG


Vous avez 3 ans d'expérience en rapport avec le DCG, DSCG



Obtenez le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ou le diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) **en faisant valider votre expérience**

les étapes

1 Information et recevabilité

- Informez-vous auprès du dispositif académique de validation des acquis, DAVA (voir coordonnées ci-dessous).
- Consultez la notice explicative et téléchargez le **livret 1 de recevabilité** sur le site du SIEC www.siec.education.fr > votre examen > DSCG DCG > VAE
- Renseignez et envoyez votre **livret 1** avant le  . 5 novembre 2010 pour le DCG
. 7 janvier 2011 pour le DSCG
- Le DAVA statue sur la recevabilité de votre demande et vous notifie sa décision dans un délai maximal de 8 semaines.
- Si votre demande est recevable, téléchargez le **livret 2 de description de vos activités** et le document **compétences par UE** sur le site du SIEC. Inscrivez-vous au diplôme sur le site du SIEC.

2 Description de votre expérience

L'élaboration du **livret 2** vous permet de décrire vos activités en fonction des exigences du référentiel du diplôme. Il est conseillé d'être accompagné dans cette démarche. Adressez-vous au conseil de l'ordre pour connaître l'organisme d'accompagnement le plus proche de chez vous.

3 Envoi du livret 2 renseigné au DAVA

. 22 février 2011 pour le DCG
. 23 mai 2011 pour le DSCG

4 Convocation devant une commission de jury académique (entretien)

5 Jury national (pas de présence du candidat)

. 31 août 2011 pour le DCG
. 17 décembre 2011 pour le DSCG